



## Divulgateion téléphone

Par **Emma2.0**, le **08/09/2021** à **00:59**

Bonjour,

Je suis une mineur de 17 ans. Un employé de magasin (30 ans) dans lequel j'ai fait mon stage m'a fait des avances que j'ai refusé, et il s'est permis de donner mon numéro de téléphone à ses amis pour se venger en disant que je suis une "fille facile"... Est-il en droit de faire cela ???

Merci beaucoup de votre réponse..

Par **Marck.ESP**, le **08/09/2021** à **07:47**

Bonjour,

Encore un bel exemple de non respect de la personne et des usages...

Cependant, il n'y a rien d'utilisable sur le plan juridique contre cette personne, tant qu'il n'y a pas atteinte à votre l'intimité et vie privée, captation, enregistrement ou transmission de conversation confidentielle, d'image, de documents personnels.

Par **P.M.**, le **08/09/2021** à **08:52**

Bonjour,

Toutefois chacun a droit au respect de sa vie privée et diffuser des éléments qui lui sont personnels sans son consentement peut être répréhensible, mais après c'est une question de preuves...